

Besoin de relève dans votre entreprise?

Le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) pourrait être une solution. Le PAMT permet de développer les compétences de votre main-d'œuvre par le compagnonnage.

Les compagnes ou compagnons sont des personnes expérimentées qui transmettent leur savoir-faire et leurs compétences à des apprentis, c'est-à-dire à des collègues ayant peu ou pas de compétences reliées au métier qu'ils souhaitent exercer.

L'apprentissage se fait dans votre entreprise selon un plan structuré d'une durée variant de 3 à 36 mois. Le programme est basé sur des normes professionnelles propres à chaque métier. Les outils nécessaires au développement des compétences et à leur évaluation sont fournis.

Le PAMT offre plusieurs avantages.

L'employeur :

- profite d'une formation clé en main;
- augmente la polyvalence et la qualification de sa main-d'œuvre tout en améliorant sa productivité;
- peut bénéficier de crédits d'impôt avantageux.

La compagne ou le compagnon :

- participe à former la relève;
- partage ses connaissances;
- obtient de la reconnaissance.

L'apprenti(e) :

- augmente ses compétences tout en travaillant;
- obtient un certificat de qualification professionnelle ou une attestation des compétences maîtrisées liées à son métier.

Qualifier sa main-d'œuvre, c'est payant!

Pour plus de détails, communiquez avec [Services Québec](#).